

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADEMIQUE (CAP)

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements*.

ATTRIBUTIONS :

- 1) Au nom du Sénat, le Comité d'appel, dont les décisions sont sans appel :
 - a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
 - b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante;
 - c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 18 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la présidente ou le président, une personne étudiante, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

II

NOMBRE DE RÉUNIONS : Selon le besoin

DURÉE DU MANDAT : Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membre substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

LEADERSHIP :
Présidence : Jacques Paul Couturier
Vice-présidence : Pierrette Fortin
Secrétaires : Lynne Castonguay et Mélissa Kate Lelièvre

| Comité d'appel du Sénat académique (CAP) | | |
|--|---|---|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| Couturier, Jacques Paul (T) (Président) | Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative | Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10 |
| Castonguay, Lynne (T) | Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative | D'office |
| Lang, Mathieu | Doyenne ou doyen | Nommée par le VRER 2024 07 à 2027 06 |
| Poitras, Gérard (T) (élu par le SAC – respect du mandat) | Doyenne ou doyen | Nommé par le VRER 2023 03 à 2025 03 |
| Auger, Claudine | Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Shippagan | Élue par le Sénat 2022 08 à 2024 08 |
| Boucher, Carole | Membre du corps professoral du campus de Shippagan | Élue par l'APPUMCS 2023 11 à 2026 06 |
| Fortin, Pierrette (T) (Vice-présidente) (élué comme doyenne par le SAC – respect du mandat – transférée à un poste de prof.) | Membre du corps professoral du campus d'Edmundston | Élue par le Sénat 2022 11 à 2024 11 |
| Lévesque, Robert (T) (élu par le SAC – respect du mandat) | Membre du corps professoral du campus d'Edmundston | Élu par l'APPUMCE 2022 11 à 2024 11 |
| Laplante, Gabriel | Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Moncton | Élu par le Sénat 2022 08 à 2024 08 |

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)

| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
|--|---|---|
| Esfahani, Hesam Seyyed | Membre du corps professoral du campus de Moncton | Élu par l'ABPPUM 2024 07 à 2027 06 |
| Wheaton, Stéfanie (T) | Registraire, avec voix consultative | D'office |
| Boudreau, Yannick (T) | Personne étudiante, membre du Sénat | Élu par le Sénat 2023 05 à 2025 04 |
| <i>Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)</i> | | <i>Choisies par les associations étudiantes</i> |
| Rochette, Antoine (T) (Élu par le SAC – respect du mandat) | 1. Personne étudiante du campus de Shippagan | Choisie par l'AÉUMCS 2023 05 à 2025 04 |
| Landry Roussel, Deaven | 2. Personne étudiante du campus de Shippagan | Choisie par l'AÉUMCS 2023 10 à 2024 03 |
| Thériault, Simon (Élu par le SAC – respect du mandat) | 3. Personne étudiante du campus de Moncton | Choisi par la FÉCUM 2023 05 à 2025 04 |
| Perron, Mathieu | 4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton | Choisi par la FÉCUM 2024 05 à 2025 04 |
| Godin, Abby (Élu par le SAC – respect du mandat) | 5. Personne étudiante du campus d'Edmundston | Choisie par l'AGÉÉUMCE 2023 05 à 2025 04 |
| VACANT | 6. Personne étudiante du campus d'Edmundston | Choisie par l'AGÉÉUMCE |
| | | |

| Comité d'appel du Sénat académique (CAP) | | |
|--|---|--------------------|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| Mélissa Kate Lelièvre | La ou le responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative | D'office |

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADEMIQUE (CAP)

NATURE : Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. *Statuts et règlements*.

ATTRIBUTIONS : 1) Au nom du Sénat, le Comité d'appel, dont les décisions sont sans appel :

- a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante;
- c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

NOMBRE : 18 membres.

QUORUM : 4 membres, dont la présidente ou le président, une personne étudiante, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.

15

NOMBRE DE RÉUNIONS : Selon le besoin

DURÉE DU MANDAT : Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans.

Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister.

Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membre substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.

LEADERSHIP :
Présidence : Jacques Paul Couturier
Vice-présidence : Pierrette Fortin
Secrétaires : Lynne Castonguay et Mélissa Kate Lelièvre

| Comité d'appel du Sénat académique (CAP) | | |
|--|---|---|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| Couturier, Jacques Paul (T) (Président) | Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative | Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10 |
| Castonguay, Lynne (T) | Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative | D'office |
| Lang, Mathieu | Doyenne ou doyen | Nommée par le VRER 2024 07 à 2027 06 |
| Poitras, Gérard (T) (élu par le SAC – respect du mandat) | Doyenne ou doyen | Nommé par le VRER 2023 03 à 2025 03 |
| Auger, Claudine | Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Shippagan | Élue par le Sénat 2022 08 à 2024 08 |
| Boucher, Carole | Membre du corps professoral du campus de Shippagan | Élue par l'APPUMCS 2023 11 à 2026 06 |
| Fortin, Pierrette (T) (Vice-présidente) (élué comme doyenne par le SAC – respect du mandat – transférée à un poste de prof.) | Membre du corps professoral du campus d'Edmundston | Élue par le Sénat 2022 11 à 2024 11 |
| Lévesque, Robert (T) (élu par le SAC – respect du mandat) | Membre du corps professoral du campus d'Edmundston | Élu par l'APPUMCE 2022 11 à 2024 11 |
| Laplante, Gabriel | Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Moncton | Élu par le Sénat 2022 08 à 2024 08 |

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)

| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
|--|---|---|
| Esfahani, Hesam Seyyed | Membre du corps professoral du campus de Moncton | Élu par l'ABPPUM 2024 07 à 2027 06 |
| Wheaton, Stéfanie (T) | Registraire, avec voix consultative | D'office |
| Boudreau, Yannick (T) | Personne étudiante, membre du Sénat | Élu par le Sénat 2023 05 à 2025 04 |
| <i>Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)</i> | | <i>Choisies par les associations étudiantes</i> |
| Rochette, Antoine (T) (Élu par le SAC – respect du mandat) | 1. Personne étudiante du campus de Shippagan | Choisie par l'AÉUMCS 2023 05 à 2025 04 |
| Landry Roussel, Deaven | 2. Personne étudiante du campus de Shippagan | Choisie par l'AÉUMCS 2023 10 à 2024 03 |
| Thériault, Simon (Élu par le SAC – respect du mandat) | 3. Personne étudiante du campus de Moncton | Choisi par la FÉCUM 2023 05 à 2025 04 |
| Perron, Mathieu | 4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton | Choisi par la FÉCUM 2024 05 à 2025 04 |
| Godin, Abby (Élu par le SAC – respect du mandat) | 5. Personne étudiante du campus d'Edmundston | Choisie par l'AGÉÉUMCE 2023 05 à 2025 04 |
| VACANT | 6. Personne étudiante du campus d'Edmundston | Choisie par l'AGÉÉUMCE |
| | | |

| Comité d'appel du Sénat académique (CAP) | | |
|--|---|--------------------|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| Mélissa Kate Lelièvre | La ou le responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative | D'office |

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat. Cf. Article 42. *Statuts et règlements*.

ATTRIBUTIONS : 1) Le Conseil de la langue française soumet des recommandations au Sénat en ce qui concerne :

- a) les objectifs à atteindre en matière de connaissance et de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) les activités de protection et de promotion de la langue française;
- c) les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

2) Le Conseil de la langue française a la responsabilité d'appliquer la Politique linguistique de l'Université.

NOMBRE : 13 membres nommés par le Sénat

QUORUM : 7 membres

NOMBRE DE RÉUNIONS : 4 réunions par année

DURÉE DU MANDAT : Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans.

LEADERSHIP : Présidence par intérim : Anahita Shafie

Vice-présidence :

Secrétaire : Bureau du VRAEAP (Ginette Savoie)

| Conseil de la langue française (CLF) | | |
|--|--|--|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| Labelle Eastaugh, Érik | Doyenne ou doyen | Nommé par le VRER 2023 10 à 2026 06 |
| Mbarga, Gervais (Président) | Professeure ou professeur membre du Sénat | Élu par le Sénat 2023 11 à 2024 06 |
| Hervet, Eric (T) (Élu par le SAC – respect du mandat) | Professeure ou professeur du campus de Moncton | Élu par l'ABPPUM 2022 11 à 2024 11 |
| Létourneau, Cynthia | Professeure ou professeur du campus de Moncton | Élu par l'ABPPUM 2023 10 à 2026 06 |
| Basque, Marc (T) (Élu par le SAC – respect du mandat) | Professeure ou professeur du campus d'Edmundston | Élu par l'APPUMCE 2022 11 à 2024 11 |
| Trudel, Éric | Professeure ou professeur du campus d'Edmundston | Élu par l'APPUMCE 2023 10 à 2026 06 |
| Boucher, Carole | Professeure ou professeur du campus de Shippagan | Élu par l'APPUMCS 2021 08 à 2023 08 |
| Ferron, Andrée Mélissa | Professeure ou professeur du campus de Shippagan | Élu par l'APPUMCS 2023 10 à 2026 06 |
| Harper, Marc | Bibliothécaire | Élu par ass. prof. |

| Conseil de la langue française (CLF) | | |
|--|--|--|
| COMPOSITION | QUALITÉ | PÉRIODE D'EXERCICE |
| | | 2023 10 à 2026 06 |
| Shafie, Anahita (Présidente par intérim – 2024 07 à 2025 06) | Représentante ou représentant des services de soutien académiques | Nommée par le VRER 2023 10 à 2026 06 |
| Rey, Maxime | Personne étudiante du campus d'Edmundston | Choisi par l'AGÉÉUMCE 2022 05 à 2024 04 |
| Snider, Alexandra | Personne étudiante du campus de Moncton | Choisi par la FÉCUM 2024 04 à 2025 04 |
| Toung, Germaï Lesly | Personne étudiante du campus de Shippagan | Choisie par AÉUMCS 2023 10 à 2024 03 |
| Glinel, Paul-Henry | Personne étudiante de cycles supérieurs d'un des trois campus | Choisi par la FÉCUM 2024 04 à 2025 04 |
| Savoie, Ginette | Membre du personnel du VRAEAP à titre de secrétaire du comité (sans voix délibérative) | D'office |

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.